

# NOUVELLE COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL ET DU BUREAU DU SYMSAGEL

Communaupôle LENS-LIEVIN	
Vice-Président : A. LEFEBVRE	
Titulaires	Suppléants
A. LEFEBVRE	P. DELALEU
P. DUCARIN	J. DELDEM
G. ALEXANDRE	P. RAYTER
J.P. BLANCART	A. HERBIER
J.M. TELLIER	P. BLEITRACH
B. URBANIAK	G. BOURDREZ

USAN	
Vice-Président : E. BAJEUX	
Titulaires	Suppléants
E. BAJEUX	J.L. DELAVAL
J. HOUSSIN	P. ACOSTA
B. LEBLEU	P. FEUTRIE
J.M. ODEN	E. STAELIN
D. HALLYNCK	E. MALVACHE
P. LESAGE	B. BAES
M. PETITPREZ	J.M. BLONDEL
J.M. GALLOIS	J.J. DEWYNTER
T. WILLAEY	M. ROELS
T. LAZARO	P. SION

ARTOIS-COMM.	
Vice-Président : D. BOYS	
Titulaires	Suppléants
R. GAQUERE	J. MINIOT
Y. LELEU	J.L. ADANCOURT
Y. MASSART	M. WALLE
M. CHEVALIER	G. PAILLARD
A. DELANNOY	M. GUYOT COUSIN
D. BOYS	I. LIGNIER
M. COFFRE	S. DECAILLON

CCC FAUQUEMBERGUES	
Vice-Président : A. PIQUET	
Titulaires	Suppléants
P. SAISON	D. LARDEUR
A. PIQUET	P. DELFORGE

## Président : André FLAJOLET

CC DU ST POLOIS	
Vice-Président : M. DERACHE	
Titulaires	Suppléants
M. DERACHE	D. DEQUIDT

Communauté d'Agglo de ST OMER	
Vice-Président : J. DUQUENOY	
Titulaires	Suppléants
J. DUQUENOY	L. CAÏNNE

SIPAL	
Vice-Président : O. SWITAJ	
Titulaires	Suppléants
O. SWITAJ	A. BONNAIRE
G. VERDOUCQ	E. LEVEUGLE
P. MARVILLE-MARTEAU	J.L. BLONDIAUX
M. DUFOUR	H. SENECHAL
C. KONIECZKO	F. DREZE
P. SCAILLIEREZ	J.M. BURON
D. RAUX	T. DUJARDIN
E. SZARZYNSKI	R. MARKIEWICZ
P. SCRIVANI	A. DELATTRE
S. ROUSSEL	P. BESSE

ARMENTIERES	
Vice-Président : L. DERONNE	
Titulaires	Suppléants
L. DERONNE	J.L. MERTEN

CC DU PAYS D'AIRE	
Vice-Président : H. FAUCON	
Titulaires	Suppléants
D. MARQUANT	O. BAUDEQUIN
H. FAUCON	P. COLLE
B. IDZIK	R. BULTEL
M. HERMANT	A. TELLIER

CC PAYS D'HEUCHIN	
Vice-Président : J.M. GUILBERT	
Titulaires	Suppléants
J.M. GUILBERT	B. CROHEM

Communauté ARTOIS-LYS	
Vice-Président : M. COCQ	
Titulaires	Suppléants
P. BAROIS	Y. BOILLET
M. COCQ	D. ROUGE
A. FLAJOLET	G. BOUVART
F. TERNOY	M.C. DUHAMEL
C. MURRAY	G. FLAMME
J.P. PAWELCZYK	J.M. BERRON

CC ARTOIS-FLANDRES	
Vice-Président : J. NAPIERAJ	
Titulaires	Suppléants
J. NAPIERAJ	J.J. MARTEL
S. TIRLOIR	P. HERMANT
C. FIANCETTE	J. DUBOIS
V. PONT	J. VERMERSCH

CC ATREBATE	
Vice-Président : P. GUILLEMANT	
Titulaires	Suppléants
P. GUILLEMANT	G. VASSEUR

CC FRUGES ET ENVIRONS	
Vice-Président : G. DE LENCQUESAING	
Titulaires	Suppléants
B. DUQUENNE	P. LEGRAND
G. DE LENCQUESAING	L. DUHAMEL

CC PAYS DE LUMBRES	
Vice-Président : F. CARON	
Titulaires	Suppléants
F. CARON	D. REMBOTTE

CC DU PERNOIS	
Vice-Président : C. BIGOT	
Titulaires	Suppléants
C. BIGOT	B. MALLE
J.P. BLANCKAERT	R. GRUT

CC DE LA MORINIE	
Vice-Président : A. CHEVALIER	
Titulaires	Suppléants
A. CHEVALIER	R. LOZINGO
B. DUCROCQ	J. BOURDON

### Vos contacts

SYndicat Mixte pour le SAGE de la Lys (SYMSAGEL)  
14, Rue des Martyrs BP 2000  
62194 LILLERS CEDEX  
Tél. : 03 21 54 72 66  
Fax : 03 21 54 72 61  
E-mail : symsagel@sage-lys.net



Marc CORNIL  
Directeur Général du SYMSAGEL  
E-mail : marc.cornil@sage-lys.net



Hélène GUILBERT  
Chargée de Communication  
E-mail : helene.guilbert@sage-lys.net



Pour les questions relatives au SAGE à l'érosion aux plans de gestion des rivières  
Julien DELATTRE  
E-mail : julien.delattre@sage-lys.net



Pour les questions relatives à l'hydrologie et aux risques naturels  
David MACRELLE  
E-mail : david.macrelle@sage-lys.net

### INFEAU LYS

Publication du SYMSAGEL  
Directeur de Publication : Marc CORNIL  
Conception, réalisation : SYMSAGEL  
Crédits photos : SYMSAGEL  
Dépôt légal Janvier 2000  
Tirage : 13 000 ex.



SYMSAGEL  
(SYndicat Mixte pour le S.A.G.E. de la Lys)

# Inf'eau Lys

Lettre d'information des 226 communes du bassin versant de la Lys

N° 14 / Septembre 2008

## Edito

Un mandat se termine, un autre s'ouvre à nous qui augure favorablement des suites espérées des efforts menés depuis plusieurs années pour élaborer d'une part un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux à la hauteur des enjeux de notre territoire et d'autre part un programme ambitieux de travaux de prévention des inondations. A cet égard, 2009 devrait être l'année des concrétisations.

L'approbation du SAGE est en effet attendue au cours du premier trimestre, à l'issue de la procédure réglementaire de consultation des instances institutionnelles (Chambres Consulaires, Collectivités Territoriales, services de l'Etat...) et après enquête publique. Elle permettra notamment de mieux lutter contre toutes les formes de pollution ainsi que contre l'imperméabilisation des sols.

C'est également en 2009 que plusieurs Zones d'Expansion de Crues, des réhabilitations d'ouvrages, des travaux de protection rapprochée et des aménagements diffus (haies, fossés, fascines, bandes enherbées...) devraient se concrétiser sur les bassins de la Lawe, de la Clarence, de la Bourre, de la Melde, de la Becque de St Jans Cappel et de la Lys supérieure.

A partir du 1er Janvier 2009, le Service de Prédiction des Crues élaboré en collaboration avec la DIREN devrait également être opérationnel et permettre une meilleure appréhension et une meilleure gestion des crues et des périodes de crise.

Je me réjouis de l'esprit constructif et de solidarité dans lequel chacun de ceux qui contribuent d'une manière ou d'une autre à faire évoluer ces dossiers difficiles (agriculteurs, élus, services de l'Etat, riverains, associations de défense de l'environnement, etc.) travaille sans relâche et je ne doute plus que les résultats seront au rendez-vous.

Je saisis l'occasion qui m'est ici donnée de remercier tous ceux qui n'ont pas souhaité prolonger l'action menée au sein du Comité Syndical du SYMSAGEL et de la Commission Locale de l'Eau du SAGE pour le concours et le soutien qu'ils m'ont apporté au cours des sept années écoulées.

J'en profite pour saluer tous ceux qui avec moi ont accepté de poursuivre l'aventure et pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux.

Enfin, je remercie l'ensemble des délégués du SYMSAGEL qui viennent de me renouveler leur confiance en me portant à nouveau à la présidence de leur Comité Syndical.

André FLAJOLET

## Sommaire :

- La synthèse des études	p. 1
- Adoption et consultation du document SAGE	p. 2
- Retour sur les précipitations de Juillet 2007	p. 2
- Compensation carbone des activités du SYMSAGEL	p. 3
- Irrigation, drainage : une étude en cours	p. 3
- L'élaboration d'un nouveau PAPI	p. 4/5
- Renforcement du réseau de stations hydrométriques	p. 6
- Un Plan de Gestion pour la Melde	p. 7
- Les dernières décisions du Comité Syndical	p. 7
- Composition du nouveau Comité Syndical	p. 8

## La synthèse des études réalisées sur le bassin versant de la Lys bientôt en ligne

Engagée début 2005, la synthèse des études réalisées sur le bassin versant de la Lys est terminée. Son objectif était d'homogénéiser et de synthétiser les études hydrauliques menées sur chaque sous-bassin, d'en extraire les orientations d'actions fondamentales et les préconisations d'aménagements à l'échelle du territoire du S.A.G.E. Plus précisément, cette synthèse s'articule autour de trois volets :

- l'actualisation, l'intégration et la synthèse des études hydrauliques menées sur la Clarence et le Guarbecque en 1999-2000;
- la synthèse des études de Plans de Gestion réalisées depuis 2002 par le SYMSAGEL et qui est assortie d'une réflexion globale sur les aménagements et sur la gestion du système ;
- l'élaboration d'un « modèle Lys » complétée d'une réflexion sur les moyens nécessaires à sa mise en œuvre ainsi que sur les objectifs qui lui sont assignés.

Cette synthèse sera prochainement mise en ligne sur le site internet du S.A.G.E. de la Lys (pour mémoire : [www.sage-lys.net](http://www.sage-lys.net) - rubrique « Documentation » - sous-rubrique « Etudes S.A.G.E. »).

# Adoption et consultation du document S.A.G.E.

Fruit d'un long travail de réflexion, de concertation et de dialogue, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la Lys a été adopté par la Commission Locale de l'Eau le 3 Mars 2008 et est entré depuis fin Avril dans sa phase de consultation administrative, période réglementaire de quatre mois au cours de laquelle sont recueillis les avis du Comité de Bassin Artois-Picardie, des Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, du Conseil Régional, des Chambres Consulaires et des 225 communes du bassin versant de la Lys.

Avant qu'il ne soit rendu exécutoire (début 2009) par arrêté préfectoral, le document SAGE donnera également lieu à enquête publique auprès des populations concernées et reviendra devant la Commission Locale de l'Eau qui sera amenée à se prononcer de nouveau sur lui afin de tenir compte des résultats de la consultation et de l'enquête publique.

Dès 2009 donc, les décisions prises dans le domaine de l'eau sur le périmètre du SAGE de la Lys devront être compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et le règlement de ce SAGE (cf. Décret du 10 Août 2007 portant application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006). De même, les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales) devront être compatibles, ou rendus compatibles dans un délai de trois ans, avec les dispositions et les objectifs généraux de protection fixés par le SAGE. Enfin, le SAGE sera non seulement opposable aux administrations mais également aux tiers, ainsi que le prévoit la Loi sur l'Eau.

Concrètement, une fois approuvé par arrêté préfectoral, l'outil de planification que constitue le document SAGE de la Lys va permettre aux décideurs et aux acteurs du bassin versant de la Lys :  
- d'améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau;  
- de préserver les milieux naturels et notamment les zones humides;

### Calendrier prévisionnel :

- **Octobre 2008** : Lancement de l'enquête publique.

- **Décembre 2008** : Réunion de la CLE.

- **1er trimestre 2009** : Approbation du SAGE par arrêté préfectoral.

- **1er trimestre 2009** : Mise en application des dispositions du SAGE.

- **1er trimestre 2012** : Date limite de mise en conformité des documents d'urbanisme avec les dispositions du SAGE.

# Un Plan de Gestion pour la Melde

Le SYMSAGEL, par anticipation sur l'application du document SAGE de la Lys qui prévoit la mise en place de plans pluriannuels de gestion des cours d'eau permettant, sur la base d'un diagnostic préalable, de planifier les interventions afin de concilier l'objectif de bon écoulement de l'eau avec les impératifs résultant d'une gestion écologique du cours d'eau, s'est d'ores et déjà engagé dans l'élaboration du Plan de gestion et d'entretien sur le sous-bassin de la Melde.

Pionnier en la matière, ce plan de gestion, élaboré en collaboration avec l'association CPIE Val d'Authie et le Syndicat de la Melde, vise à faire traiter tout le linéaire du cours d'eau par un seul et même opérateur et bénéficie d'un certain nombre de financements tout à la fois au titre de l'étude proprement dite (70 % AEAP + 10 % SYMSAGEL) et des travaux qu'elle engendra (50 % AEAP).

Ce Plan de gestion intégrera le Contre-Fossé du canal de Neufossé dès que celui-ci aura fait l'objet des travaux de restauration et de reconquête des écoulements prévus et financés par le SYMSAGEL.

Au-delà de ce projet, le SYMSAGEL envisage de s'engager dans l'élaboration d'autres plans pluriannuels de gestion et d'entretien (la Laquette, la Lawe, la Traxenne, le Surgeon, le Guarbecque et tout le linéaire de la Clarence et de ses affluents dont notamment la Nave et le Grand Nocq) et ainsi d'œuvrer activement et progressivement à la mise en œuvre du cahier des charges prévu en la matière par le SAGE.

# Retour sur les précipitations de Juillet 2007 : plaidoyer pour une gestion globalisée

La fin du mois de Juillet a connu consécutivement deux évènements pluvieux de forte intensité sur l'ensemble du bassin versant de la Lys et dans le sous-bassin de la Flandre Intérieure en particulier provoquant ça et là des inondations d'une rare violence.

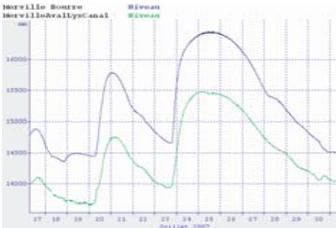
En effet, les mesures de pluies enregistrées par les radars de Météo-France indiquaient entre 10 à 20 mm par 24 heures sur l'ensemble du territoire au cours de l'épisode orageux des 19 et 20 Juillet. Certains secteurs, situés notamment dans le Bas-Pays de Béthune, ont même connu des niveaux compris entre 30 mm et 50 mm sur 24 heures.

Cet évènement, considéré de façon isolée, n'est pas à proprement parler exceptionnel. En revanche, il a contribué au remplissage des sols et réservoirs et, en tant que tel, il a majoré les effets du second évènement des 23 et 24 Juillet.

Celui-ci a été beaucoup plus marqué puisque le niveau moyen de précipitation est monté jusqu'à 35 à 45 mm par 24 heures sur l'ensemble du bassin versant et la Flandre Intérieure a connu sur une large partie de son territoire des niveaux compris entre 45 et 55 mm (Godewaersvelde, Vieux Berquin, Hazebrouck, Baillieu, St Jans Cappel) ainsi que des pointes atteignant parfois les 20 mm en 2 heures (Steenvoorde).

Météo France a d'ailleurs indiqué que la période de retour des pluies considérées était de l'ordre de la décennale sur chacun de ses pluviomètres et l'on peut raisonnablement penser, au regard de l'amplitude spatiale de ces pluies, que leur occurrence est bien supérieure à 10 ans.

### Pic de crue de la Bourre à Caudescurie du 20 au 29 juillet 07 + Lys canalisée



Influence de valée la Lys Canalisée sur la partie aval de tous ses affluents

La survenance successive de ces deux évènements a entraîné nombre de dégâts matériels et agricoles sur une grande partie du territoire du bassin versant de la Lys et sur le sous-bassin versant de la Flandre Intérieure en particulier.

En effet, les sols et réservoirs déjà saturés en eau suite aux phénomènes pluvieux des 19 et 20 Juillet ont été incapables d'absorber le surplus d'eau apporté par les violentes précipitations des 23 et 24 Juillet. Des phénomènes de ruissellement et de coulées de boue sont apparus dans le haut du bassin (zones de relief) tandis que le bas du bassin (zones de plaine) a vu ses cours d'eau considérablement gonfler.

La convergence des ondes de crues de l'ensemble des sous-bassins vers la Lys Canalisée (entre l'écluse de St Venant et celle du bac St Maur) a provoqué une forte augmentation du niveau de celle-ci ainsi qu'une saturation du fond de vallée où de nombreux débordements ont été recensés.

En résumé, deux points essentiels semblent devoir être soulignés concernant ces précipitations de Juillet :

- d'une part, le caractère exceptionnel de l'évènement du 23 Juillet : le temps de retour qualifié de décennal combiné à son amplitude spatiale porte à penser que l'occurrence du phénomène est bien supérieure à 10 ans;

- d'autre part, la nécessité d'agir à l'échelle du bassin pour réduire les inondations : le niveau de la Lys Canalisée, influençant en tant qu'exutoire celui des affluents, il apparaît opportun de compléter la gestion localisée des inondations par une gestion plus globale. Le P.A.P.I.-Lys et le programme de lutte contre l'érosion constituent à ce titre les deux outils sur lesquels pourra s'appuyer la mise en place de cette gestion combinée.

# Les dernières décisions du Comité Syndical

### Comité Syndical du 8 Novembre 2007

- protocole d'accord avec ARTOIS-COMM.;

- transfert au 1er Janvier 2008 des services du SYMSAGEL dans les bâtiments de la Sécurité Sociale Place du Souvenir Français à LILLERS;

- mise en oeuvre anticipée de la Directive Européenne INONDATIONS (coopération INTERREG);

- mise en place d'un Service de prévision et de transmission de l'information sur les crues de la Lys.

### Comité Syndical du 19 Décembre 2007

- augmentation des contributions aux charges de fonctionnement du SYMSAGEL aux fins notamment de pouvoir mettre en oeuvre le P.A.P.I.-Lys : 0,74 € / hab et 1,24 € / ha;

- demande de reconnaissance officielle du SYMSAGEL en qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin (E.P.T.B.) et d'institution d'une redevance pour "service rendu";

- participation financière au programme ACTION CARBONE qui vise à compenser la totalité des émissions de CO2 générées par les activités du SYMSAGEL et par là même de contribuer à la réduction de l'effet de serre responsable du réchauffement climatique.

### Comité Syndical du 19 Mai 2008

- institution d'une redevance pour "service rendu";

- participation financière aux travaux de lutte contre les inondations engagés par la Communauté de Communes du Pernois;

- participation financière aux travaux de lutte contre les inondations engagés par l'USAN.

### Comité Syndical du 9 Juin 2008

- installation du nouveau Comité Syndical du SYMSAGEL et élection du Président et du Bureau (voir page suivante);

- participation financière du SYMSAGEL à la réalisation de travaux : définition des principes généraux relatifs aux modalités d'instruction et aux critères de recevabilité des demandes;

- désignation des représentants du SYMSAGEL à la CLE du SAGE;

- élection des membres de la CAO.

# Renforcement du réseau de stations hydrométriques du bassin versant de la Lys

Le P.A.P.I. mis en œuvre en 2004 dans sa première version a permis, dans le cadre de son volet « amélioration de la connaissance des flux du bassin versant de la Lys », de densifier et de moderniser le réseau des stations de mesures du bassin.

C'est ainsi que 10 nouvelles stations hydrométriques ont été installées par le SYMSAGEL au cours des 18 derniers mois sur le bassin. Reliées à un centralisateur (dénommé SCAPIN) implanté dans les locaux du Syndicat Mixte, ces stations permettent de fournir de l'information en temps réel sur les niveaux d'eau des cours d'eau sur lesquels elles sont implantées. Leur opérationnalité, déjà testée à la fin de l'année 2006, a été confirmée lors des précipitations de Juillet 2007.

Un certain nombre des données hydrométriques recueillies par le SYMSAGEL, mais aussi par la DIREN et VNF avec qui une convention d'échange de données a été passée, sont d'ores et déjà mises à la disposition du public via le site internet du SAGE de la Lys. Ce site permet de consulter les niveaux des cours d'eau des trois derniers jours en 15 points du bassin versant.

Il reste que ce réseau de suivi hydrologique doit maintenant vivre et évoluer, d'une part parce qu'il est encore insuffisant en termes de couverture du territoire et d'autre part parce qu'il s'inscrit dans le cadre des orientations de l'arrêté interministériel du 11 Janvier 2006 portant Schéma Directeur de Prédiction des Crues du bassin Artois-Picardie.

La mission d'amélioration de la connaissance des flux qui lui était assignée initialement et qui s'est traduite par l'acquisition des premiers outils nécessaires à la mise en place d'un système de surveillance va donc évoluer puisqu'une partie de ce réseau va être intégré dans le dispositif qui va conduire la DIREN à assurer une mission de prédiction des crues sur le bassin de la Lys, mission dont le premier volet devrait être opérationnel pour la fin de l'année 2008 et dont les modalités techniques sont en cours d'élaboration. Initialement, c'est le SYMSAGEL qui était désigné pour assurer cette mission mais l'Etat a revu sa position et a accepté de la prendre en charge compte-tenu de la sensibilité du bassin et sous réserve de pouvoir disposer de l'appui du SYMSAGEL.

Grâce à ces outils, le SYMSAGEL disposera d'une véritable chaîne hydrométrique couvrant l'ensemble des phénomènes hydrologiques du bassin de la Lys (quantification des écoulements de crues et prévision de leur propagation) ce qui lui permettra :

- d'une part, d'étoffer le réseau de données en temps réel sur les niveaux d'eau de tous les principaux cours d'eau du bassin et donc d'enrichir l'information mise à la disposition du public ;
- d'autre part, d'appuyer l'Etat-DIREN dans le développement de la prévision des crues (cette prévision des crues sera opérationnelle au 1er Janvier 2009 et fera l'objet d'un article détaillé dans le prochain numéro d'Inf'Eau Lys);
- enfin, de bancariser des données hydrométriques sur le long terme qui permettront de réaliser des statistiques et par là-même de pouvoir définir le dimensionnement des aménagements à venir.

Quant aux outils complémentaires, qui seront financés dans le cadre du P.A.P.I. (nouvelle version 2007), il s'agit des suivants :

- plusieurs stations limnimétriques et débitométriques là où elles font encore défaut ;
- plusieurs pluviomètres éventuellement complétés, là où cela s'avérera utile, de piézomètres.

# Compensation carbone des activités du SYMSAGEL

Les concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère ont atteint des niveaux record. Elles évoluent à une vitesse jamais enregistrée et le réchauffement climatique qui en résulte se développe à une vitesse 100 fois plus élevée que les variations climatiques naturelles de la Terre.

Les études les plus récentes ont notamment démontré que, quel que soit le scénario, la France sera concernée par :

- des vagues de chaleur estivales plus fréquentes, plus longues et plus intenses s'accompagnant de périodes de déficit hydrique;
- un accroissement des précipitations intenses en hiver.

Ces phénomènes sont au premier rang des préoccupations et des activités du SAGE et du SYMSAGEL au regard notamment des problématiques de :

- ressource en eau;
- lutte contre les inondations.

Or, un certain nombre de programmes permettent aujourd'hui d'agir sur les émissions de gaz à effet de serre qui sont à l'origine du réchauffement climatique. Parmi ceux-ci, le Programme Action Carbone porté par des ONG dans les pays du sud offre la possibilité de compenser les émissions de gaz carbonique par la mise en place de projets visant à la réduction ou à la séquestration de CO2 (mise en place de réservoirs de biogaz, traitement de l'efficacité énergétique, traitement au charbon vert, programmes de reforestation et de boisements en Amérique du Sud...).

Sans tenir compte des activités qu'il génère au travers des marchés d'études, de travaux et de prestation de services passés avec des organismes extérieurs, le SYMSAGEL a produit à lui seul en 2007 **24159 kgeqCO2, soit 13,4 fois** ce que la terre peut supporter par personne et par an pour stopper l'accroissement de l'effet de serre.

Le montant de la consommation carbone correspondant à cette production de CO2 pour l'année 2007 s'élève à 362,38 €.

Afin que l'action développée au quotidien par le SYMSAGEL soit en adéquation avec les objectifs de lutte contre les inondations qu'il s'est assignées, le Syndicat Mixte s'est engagé à compenser la totalité de ses émissions de CO2 et ainsi de reverser en 2008 la somme de 362,38 € afin de contribuer aux projets Action Carbone, ce qui lui permettra au surplus de bénéficier du label correspondant.

**actioncarbone.org**

Avis aux intéressés : pour toute information complémentaire sur ces programmes, rendez-vous sur le site internet [www.actioncarbone.org](http://www.actioncarbone.org).

## Irrigation, drainage : une étude restituée le 11 Septembre a été menée par le SYMSAGEL

### Irrigation

Chaque année, l'association syndicale libre d'irrigation du bassin de la Lys sollicite des services de la Police de l'Eau une autorisation de prélèvement en eaux de surface aux fins d'irrigation. Le SYMSAGEL est naturellement amené à donner son avis sur le bien-fondé de cette demande.

Or, les données relatives aux débits des cours d'eau concernés sur lesquelles s'appuie la demande pour justifier de sa légitimité s'avèrent insuffisantes.

Le SYMSAGEL a donc proposé d'oeuvrer au renforcement de la connaissance des bas débits, en liaison avec la Direction Régionale de l'Environnement, l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques, la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais et la Communauté Artois-Lys. Cette opération sera menée en deux temps :

- dans l'immédiat, on s'efforcera de produire les indices statistiques d'une trentaine de points implantés dans le bassin sur la base de mesures ponctuelles réalisées - entre autres - par la DIREN depuis plusieurs années;

- en parallèle, avec un objectif de moyen terme, le SYMSAGEL installera des appareils de mesures en continu de façon à enregistrer les débits sur certains de ces points pendant plusieurs années afin d'obtenir des valeurs représentatives de l'hydrologie des cours d'eau concernés.

### Drainage

Dans le Bas-Pays du bassin de la Lys, on sait combien le drainage des parcelles agricoles est important pour favoriser le ressuyage des terres et permettre de bonnes conditions de culture.

Le SYMSAGEL est amené à donner un avis sur ces opérations lorsque celles-ci sont menées par les associations de drainage. L'étude avait ici un double objectif :

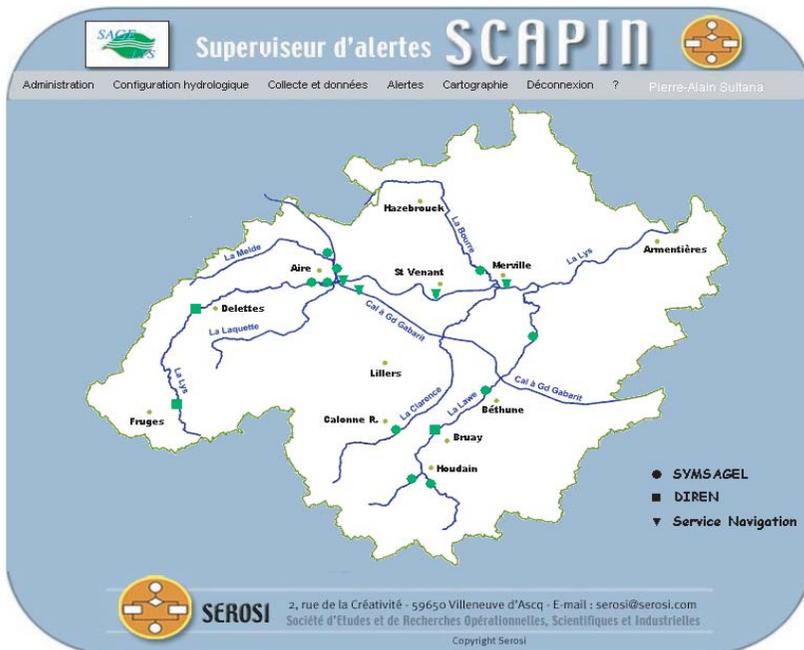
- réaliser un inventaire et une cartographie de l'ensemble du drainage présent sur le territoire du bassin de la Lys. Résultats : dans le Bas-Pays (environ 700 km<sup>2</sup>), près de la moitié du territoire agricole est drainée.

72 % des parcelles concernées ont pu être clairement identifiées et cartographiées pour la partie comprise dans le département du Pas-de-Calais et seulement 21 % pour celle qui est comprise dans le Nord;

- tenter d'évaluer l'incidence de cette activité sur les crues. Une vaste étude bibliographique a été réalisée afin de compiler les avis des différents hydrologues européens sur le sujet. Il en ressort que quand on se place à l'échelle du bassin versant, le drainage conduirait plutôt à concentrer les écoulements, ce qui peut constituer un facteur d'aggravation des crues. Toutefois, il est important de noter que :

- . cette concentration des écoulements est sans commune mesure avec l'accélération des écoulements générés par l'étalement urbain non maîtrisé (car nettement moins importante);
- . ces travaux, lorsqu'ils sont menés par des associations de drainage, sont bien encadrés et beaucoup plus neutres que les travaux réalisés de façon isolée.

L'effort à mener, si l'on veut améliorer la situation, pourrait donc consister à rechercher le moyen de renforcer l'action des associations de drainage et à les accompagner dans les plus sensibles de leurs projets.



# L'élaboration d'un nouveau P . A . P . I .

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de la Lys (P.A.P.I.-Lys), élaboré suite à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Ecologie en 2002 et couvrant la période 2004-2006 ne portait que sur cinq des douze sous-bassins du bassin versant de la Lys. En effet, parmi les études de Plans de Gestion engagés à l'époque et depuis 2002 par le SYMSAGEL sur chacun des affluents de la Lys dans le cadre du volet "Risques naturels" du S.A.G.E., seules celles qui concernaient les sous-bassins de la Bourre et de la Lawe aval (Fossé d'Avesnes) étaient abouties. Quant aux autres études sur lesquelles s'appuyait ce programme (celles des sous-bassins de la Lawe amont, de la Becque de St Jans Cappel, de la Melde du Pas-de-Calais et de la Lys rivière), elles étaient en cours.

Depuis lors, non seulement ces cinq études (si l'on considère que celle de la Lawe amont et celle de la Lawe aval concernent un seul sous-bassin, celui de la Lawe) ont été menées à leur terme, mais celles des sept autres sous-bassins ont été soit actualisées (Clarence et Guarbecque) soit engagées et finalisées (Meteren Becque, Laquette, Loisine, Flandre Intérieure et Noeud d'Aire). En outre, les études de faisabilité et de définition des Zones d'Expansion de Crues (ZEC) préconisées sur les sous-bassins versants concernés par les six premières études génériques (Lys rivière, Lawe, Melde du Pas-de-Calais, Becque de St Jans Cappel, Fossé d'Avesnes et Bourre) sont terminées ou en cours de finalisation. Enfin, la synthèse de ces douze études a été réalisée et c'est elle qui a alimenté le nouveau P.A.P.I.-Lys élaboré début 2007, lequel a recueilli l'aval du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable par convention du 5 Mars 2007.



Périmètre du nouveau P.A.P.I.

**LEGENDE**

- Limites communale
- Limite du S.A.G.E.
- Loisine
- Grande Becque de Saint Jans Cappel
- Plaine de la Lys
- Clarence
- Lawe
- Noeud d'Aire
- Canaux de la Bourre
- Meteren Becque
- Guarbecque
- Melde
- Laquette
- Lys rivière

D'un montant largement supérieur à celui du P.A.P.I. initial (19 080 000 € contre 7 820 500 €), ce programme couvre la période 2007-2013 et va notamment permettre au SYMSAGEL de poursuivre les études de définition des travaux prévus et de réaliser, avec les intercommunalités territorialement compétentes, les aménagements préconisés par celles-ci. A ce titre, le Dossier Loi sur l'Eau relatif à la réalisation de la ZEC de Gosnay/Fouquières/Fouquereuil (sous-bassin versant de la Lawe) vient d'être déposé auprès des services de la M.I.S.E. et les travaux des trois ouvrages prévus sur le sous-bassin du Fossé d'Avesnes doivent débuter au cours du dernier trimestre de l'année.

Ce programme intègre par ailleurs, sur plusieurs secteurs, des provisions afin de permettre la mise en place de protections rapprochées et la réalisation d'ouvrages singuliers de répartition et de gestion des flux, de même que de restauration de zones humides ayant valeur de ZEC. En outre, il va permettre de mener un certain nombre d'actions visant à développer la connaissance du risque d'inondation et à sensibiliser élus et populations à ce risque.



Signature par Mme la Ministre le 5 Mars 2007 de la nouvelle convention-cadre du P.A.P.I.-Lys